

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 janvier

ET LA FRANCE ?

Il faudrait cependant se souvenir qu'il existe.

— Qui cela ?

— Le pays.

Suffirait-il donc désormais d'être un homme public pour perdre la notion de la réalité ?

L'atmosphère du Palais-Bourbon troublerait-elle certains esprits au point de leur faire croire que la France n'a plus d'yeux et plus d'oreilles que pour ces fauteurs de scandales qui, infatigables, poursuivent leur œuvre lugubre ; ou pour quelques sinistres factieux avides de troubles, d'agitations, et, tout à l'heure, de sang versé et de guerre civile ?

Il faut dire la vérité, elle est pénible, elle est triste, elle est douloureuse, mais elle est la vérité. Nous assistons à un spectacle qui afflige et qui écœure le pays.

Il tient à la République, il n'a pas cessé de la considérer comme la forme de gouvernement la plus rationnelle, la meilleure, la plus digne d'un peuple sur le sol duquel le passé a accumulé tant de ruines et de déceptions.

Mais il ne faut pas l'oublier ; lorsque la France acclama la République, ce fut en partie sur la foi de cette parole de M. Thiers : « La République est le gouvernement qui nous devise le moins. »

Or, qu'a-t-on vu et que voit on ?

Alors que les souvenirs du boulangisme devraient être pour la majorité républicaine, un moment si menacée, un avertissement impérieux, on voit cette majorité se diviser de nouveau contre elle-même et ses fractions s'appuyer successivement sur la droite toujours encline à provoquer le désordre, l'anarchie, la lassitude publique.

Tous les prétextes semblent bons aux fauteurs de crise. Avec une sorte de folie

furieuse, la Chambre prend plaisir à se calomnier, à se discréditer, à ébranler jusqu'aux bases de la République qu'elle a mission de défendre !

Aujourd'hui, la Chambre, quoi qu'il arrive, touche au terme de son mandat. Va-t-elle s'en souvenir ? Va-t-elle penser aux comptes que, dans quelques mois au plus tard, le suffrage universel sera prêt à lui demander ? Il n'y paraît guère. On dirait qu'au contraire, elle a à cœur, en ce moment suprême, d'aggraver et de rendre irréparables les fautes si graves qu'elle a déjà commises.

Le pays n'est ni insensé, ni aveugle.

Il demande à la majorité républicaine de ne pas laisser détruire la République.

La Chambre ne doit pas l'ignorer ; le rôle qu'il lui reste à remplir est désormais très limité.

Elle n'a plus qu'à voter le budget, à terminer quelques lois urgentes, et à s'en aller.

L'heure est venue de lui dire. « Quittez le long espoir et les vastes pensées. Consacrez ce qui vous reste d'existence à des besognes pratiques. Cessez de donner le spectacle de ces agitations navrantes qui ont jeté sur vous-même et sur le régime parlementaire, un discrédit dangereux. »

Oui, la nation est lasse et dégoûtée. Elle réclame de ses représentants une autre allure, une autre attitude.

Elle demande que la majorité républicaine qui, unie, serait invincible, ne continue pas à se diviser contre elle-même et à transformer ainsi une poignée de réactionnaires et de boulangistes en souveraine absolue des destinées de la France et de la République.

Elle demande qu'on mette un terme définitif à la confusion de pouvoirs qui semble à la veille de renaître.

Elle demande qu'il y ait un gouvernement, un Président de la République, des ministres prêts à faire leur devoir envers et contre tous et à ne pas laisser trainer plus longtemps dans la boue par une horde de déla-

teurs impunis ou de spéculateurs éhontés, la dignité nationale et l'honneur français.

Elle demande que si dans l'affaire du Panama, il y a eu des délits et des crimes, la justice fasse son devoir ; mais qu'on ne substitue pas plus longtemps à la Loi tutélaire et vengeresse, une clameur et de haro imbécile ou affolée.

Elle demande enfin que tout ce que nous voyons ait un terme et que le pouvoir sache élever sa volonté à la hauteur des droits et des devoirs qu'il tient du suffrage universel et de la volonté nationale.

Sans cela, c'est le désordre, c'est l'anarchie, c'est l'inconnu, c'est la Révolution !

Le Parlement, en reprenant le cours de ses séances, saura-t-il voir la gravité de la situation et s'inspirer des vœux du pays ?

Au nom de la France, nous l'en supplions encore.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 janvier

M. Pierre Blanc, président d'âge, invite la Chambre à procéder à l'élection du président définitif.

M. de Lamartinière et un grand nombre de ses collègues demandent que l'élection ait lieu par un scrutin avec appel nominal à la tribune.

Cette proposition a été adoptée par 542 voix contre 2.

A l'appel de son nom, M. Paulin Méry, s'est levé et a déclaré qu'il s'abstenait, pour protester contre les théories émises à la tribune par M. Floquet.

M. Rouvier est ensuite monté à la tribune pour déposer son vote dans l'urne. Il a été violemment apostrophé.

213 députés seulement ont pris part au vote. Le quorum n'ayant pas été atteint, le scrutin est donc nul.

Après le premier tour de scrutin, les députés républicains se sont réunis.

M. Camille Dreyfus a proposé à la réunion de poser la candidature de M. Casimir Périer à la présidence de la Chambre.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Ont obtenu dans le 2^e vote :

M. Casimir Périer, 254 voix.

M. de Mahy, 76 voix.

Divers, 36.

M. Casimir Périer est donc proclamé président de la Chambre pour l'année 1893.

SÉNAT

Séance du 10 janvier

M. Le Royer est élu par 165 voix sur 163 votants. (Applaudissements).

Ont été élus vice-présidents : MM. Merlin, 125 voix ; Bardoux, 125 ; Demôle, 117 ; Challe-mel-Lacour, 115.

LE PROCÈS DU PANAMA

Le procès a commencé mardi. Voici une des parties les plus intéressantes de l'interrogatoire de M. de Lesseps.

— La quantité des gens qui ont la prétention d'être utiles aux émissions est innombrable, il en sort de dessous chaque pavé. Nous ne pouvions nous-mêmes apprécier la valeur de tous ces concours, nous avons chargé M. de Reinach de ce soin. Il nous demandait plusieurs millions pour cela.

Le président. — Oui, il ne s'agissait pas de votre argent, il ne s'agissait, n'est-ce pas, que de l'argent de vos actionnaires, qui ne se doutaient pas de l'emploi qui en était fait ?

R. — J'étais chargé de défendre leurs intérêts, je devais aller jusqu'au bout ?

Le président. — Pour le manger entièrement ?

R. — Non, monsieur le président, mais pour percer le canal.

Le président. — Percer le canal ; mais à quel prix ? Car enfin, si on dépense plus que ça ne peut rapporter, où sera le profit ?

M. de Lesseps. — M. de Reinach est un de ceux des syndicatiers qui n'a pas fait de versement d'avance. Il demandait que nous lui comptions, non pas cinq millions, mais dix à douze millions. Il a fallu mon désir très net de ne pas dépasser le crédit voté par le conseil d'administration pour lui résister.

L'avocat général. — Mais, enfin, dites-nous pourquoi vous lui avez donné cette somme de cinq millions ?

R. — C'est la tradition de la maison (murmures). Une rupture avec un financier comme M. de Reinach n'était pas possible.

Le premier président. — Arrivons aux bons au porteur. Nous n'avons vu ni les souches ni même les chèques. Vous allez nous dire ce que

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 121

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

IV

AU GRAND CHATELET

Et le luxe d'appâts qu'on déployait devant lui semblait indiquer assez qu'on ne le tiendrait pas quitte à si bon marché.

On le fit approcher de l'affreux cheval.

Le bourreau préparait les brodequins, le juge se disposait à interroger, le greffier à écrire les réponses.

Une sueur froide commençait à mouiller les tempes de Marcel.

Tout à coup la porte de la salle s'ouvrit, et le prévôt en personne parut, un papier plié à la main en criant :

— Arrêtez !... Ordre du roi !

Derrière le prévôt, s'étaient précipités dans ce lieu funèbre Gros-Michel et Gargantua.

Marcel fut bientôt dans les bras du premier, et de ceux-ci passa dans les bras du capitaine,

qui le pressa contre son épaisse poitrine de S-lène.

— Qu'on mette monsieur en liberté, ordonna le magistrat suprême du Châtelet.

— Au Louvre ! lui dit Michel, tandis que de la gèôle où s'était faite la levée de l'écrin, Marcel et ses amis pénétraient dans le passage étroit, obscur et humide, qui conduisait à la rue Saint-Denis.

— Le dois-je, mon Dieu, répondit l'officier. L'air de la cour est funeste à respirer.

— Un des carrosses du roi nous attend dans la rue Saint-Denis. C'est lui qui nous a amenés.

— Ah ! mein Gott ! Que c'est choli, ce garosse, soupira Gargantua, et qu'on y est bien assis.

On entraîna Marcel vers le lourd mais brillant véhicule qui roula vers le Louvre.

Henri IV ne put cette fois que tendre la main à son officier chéri, tant il était suffoqué par les pleurs. Il l'attira contre son cœur au milieu des sanglots.

Marie de Beauvilliers était là, souriante et heureuse. Marcel, qui ne douta point que c'était à elle qu'il devait son salut la remercia avec transport.

Il est temps de raconter comment l'abbesse était parvenue à le sauver et pourquoi l'événement avait tant retardé.

Dès le lendemain de sa visite à Marcel dans le cachot de la Guardaine, Marie était montée sur une mule pour se rendre, en compagnie de Michel, au château de Verneuil.

Mais elle n'y rencontra plus la marquise, et on

ne put ni ne voulut pas lui dire où elle trouverait l'ancienne favorite.

La pauvre abbesse alla jusqu'à Beaumont-lès-Tours, pensant que Henriette d'Entragues s'y était retirée, mais elle n'était pas plus à Beaumont qu'à Verneuil.

Revenue à Paris, l'infatigable bénédictine courut encore au Louvre, sans pouvoir obtenir du roi une audience.

Une semaine se passa encore : elle était désespérée.

Depuis près d'un mois, Marcel se trouvait au Châtelet, et elle connaissait les horreurs de la question.

Enfin, le ciel la servit par l'intermédiaire de frère Côme, le pieux et loyal novice des jésuites.

Frère Côme était venu à Montmartre, pour rendre visite à Gargantua et à Michel.

Ce dernier lui parla de ses peines et de ses trances, relativement à l'officier des gardes, ajoutant que, pour parvenir à le sauver, l'abbesse et lui avaient en vain cherché partout la marquise de Verneuil.

— Mais elle est à la maison de Compagnie, près de la porte Saint-Antoine, avait répondu aussitôt frère Côme.

Et Michel de courir au cloître et de donner cette nouvelle à l'abbesse.

Celle-ci se rendit immédiatement avec le père et Gargantua à la porte Saint-Antoine, et se fit introduire auprès de Henriette d'Entragues.

Elle éclata en vifs reproches contre la marquise, qui avait indubitablement commis cet acte odieux de perfidie, en falsifiant la pièce signée

par Marcel.

Mais en vain voulait-elle provoquer dans l'âme de l'arificieuse Henriette quelque remords de sa conduite indigne et de l'hypocrisie avec laquelle elle lui avait écrit, en se couvrant du manteau de la religion, et en affectant une contrition si loin de son cœur.

La marquise protesta qu'elle ignorait absolument ce qu'on lui voulait.

Elle convint, il est vrai, qu'elle avait fait signer à Marcel la déclaration relative aux biens d'Alice, mais qu'elle avait religieusement remis cette pièce entre les mains du père Daubigny.

Quant au reste, elle ne savait rien, ajouta-t-elle.

— Eh bien ! madame, soyez bonne et charitable, lui dit d'un ton suppliant Marie de Beauvilliers. Donnez-moi une attestation comme quoi M. de Fontaine n'a signé et n'a jamais cru signer que cet écrit, et nul autre, en votre présence, et je vous bénirai... Dans mes prières, j'appellerai sur vous toutes les faveurs du ciel, je vous le promets.

— Je ne puis, madame, répondit hypocritement la marquise. Je ne puis rien écrire de semblable avant d'avoir consulté mon directeur spirituel, et, pour le moment, il est absent.

— Mais le temps presse, à l'heure qu'il est, on met peut-être cet infortuné à la torture.

Henriette d'Entragues ne put s'empêcher de tressaillir, mais l'abbesse ne s'en aperçut pas.

— Songez qu'un innocent souffre et va périr reprit Marie, les yeux pleins de larmes. Serez-vous impitoyable.

— Je ne puis tracer des lignes qui pourraient,

nous ignorons, n'est-ce pas, et nous initier à ce mécanisme qui paraît être aussi compliqué que mystérieux. Dites-nous par exemple, ce que sont devenus les sommes représentées par les bons au porteur, puisque le caissier les payait sans qu'aucune espèce de signature y fut apposée.

M. Charles de Lesseps explique alors que toutes les émissions coûtent fort cher. Il dit que le Crédit foncier dépense 116 millions pour ses émissions et qu'il a établi des mensualités à la presse.

— Nous n'avons pas fait cela, nous autres, mais le Panama avait bien le droit de dépenser 100 millions pour les émissions.

Puis, parlant de M. Fontane qui, dit-il, n'est pas aimé de la presse, il déclare qu'un tollé général se serait élevé contre lui s'il avait été chargé de la publicité.

— Je me suis donc substitué à lui, dépensant moi-même un peu plus, pour chaque émission, qu'il ne l'aurait fait.

Le président. — Ma question ne porte pas sur les sommes payées aux journaux pour la publicité, c'est sur les sommes payées à des gens qu'on ne connaît pas que je vous interroge.

R. (Après hésitation). — Ces dépenses étaient nécessaires au succès de l'entreprise.

D. — Y a-t-il dans vos statuts un article visant les fonds secrets ?

R. — Non, mais le gouvernement en a bien (Mouvement).

Le président. — Vous n'êtes pas un gouvernement, vous êtes une société (Hilarité). Alors vous avez à répondre.

M. de Lesseps. — Nous avons versé une somme de 600,000 fr. au docteur Cornélius Herz, personnalité avec laquelle il fallait éviter de se mettre mal, étant donné ses relations politiques. J'ai eu beaucoup de peine à me défaire de lui, même à ce prix de 600,000 fr.

L'avocat général. — Il me semble que M. de Lesseps pourrait répondre et se justifier sans indiquer le nom de la personne (Bruit dans la salle). Du moment que l'instruction n'est pas close, le silence serait peut-être préférable, car autrement certaines paroles seraient peut-être de nature à l'entraver.

Le premier président. — Pardon, mais j'interroge M. de Lesseps, il doit me répondre (Murmures d'assentiment).

M^e Barbou dit que la loyauté avec laquelle répond son client, il la poussera jusqu'au bout, la cour appréciera si elle doit entrer dans ces détails. L'avocat général de la cour peut prendre connaissance du procès-verbal de l'instruction sur ces faits.

Le président. — Mais alors le débat ne sera pas public. Parlez, monsieur de Lesseps, si vous croyez pouvoir le faire, c'est la nécessité même de la cause qui vous l'impose. La cour désire, dans votre intérêt, que vous disiez tout ce que vous croirez pouvoir dire. Allons, n'ayez pas tant de scrupules, déjà tout est connu.

M. de Lesseps, se décidant enfin, dit :

— En 1886, nous étions en instance pour obtenir le dépôt du projet de loi sur les valeurs à lots. A ce moment, M. Balthaut, ministre des travaux publics, nous fit demander un million, qui lui aurait été payé au fur et à mesure que le projet avancerait devant les Chambres. Une somme de 375,000 fr. fut remise au moment où le dépôt du projet fut effectué. C'est un intermédiaire qui vint les chercher.

compromettre l'Ordre auquel appartient mon directeur spirituel, répondit la marquise froidement inflexible.

— Venez alors au Louvre avec moi. Vous direz au roi...

On eût montré le ciel ouvert à l'ex-favorite que son cœur n'eût pas été plus vivement impressionné, que par la perspective d'être reçue par le roi.

Elle avait menti dans sa lettre à l'abbesse, quant elle avait dit qu'elle avait résisté à plusieurs invitations de Henri. Celui-ci paraissait l'avoir oubliée totalement, et ne lui avait jamais fait d'ouverture depuis la conspiration des d'Entragues.

Revoir le roi ! c'était là son plus ardent désir.

Elle espérait reconquérir en quelques instants son empire d'autrefois, et trôner de nouveau à côté de la reine.

Maintenant que tout espoir était perdu d'approcher du trône d'une autre manière, elle se contentait de cette position secondaire, qui avait fait si longtemps son triomphe.

— Quelques œillades, pensa-t-elle, et il sera de nouveau à mes pieds.

— Nous irions au Louvre, s'écria-t-elle, l'œil en feu. Vous me feriez parler au roi.

— Je l'espère, écrivez quelques mots ; dites au roi que vous avez des révélations à lui faire, concernant M. de Fontaine, que vous savez innocent, et je ne doute point que les portes ne s'ouvrent devant nous.

Aussitôt l'ambitieuse Henriette prit du papier, et écrivit ce que désirait l'abbesse.

Celle-ci lui fit mettre surtout que *Marcel était innocent*.

La marquise se couvrit le visage de son loup et

M. de Lesseps ajoute qu'il a été victime de sollicitations pressantes de toutes parts.

Le président. — C'est entendu. Mais pourquoi n'avez-vous pas résisté ?

R. — Cela n'était pas plus possible que d'éviter de donner sa montre quand on vous la demande au coin d'un bois.

— Pardon, dit en terminant M. le président, vous aviez la police pour vous protéger (Mouvements prolongés).

Sur ces mots, l'audience est levée.

INFORMATIONS

La rente 3 %

Voici la conclusion d'une remarquable étude que publie l'*Economiste européen*, sous la signature de M. Edmond Théry. L'auteur y démontre les véritables causes de la hausse du 3 0/0 au pair et les motifs pour lesquels il doit y revenir.

» En résumant les divers événements que nous venons d'apprécier, nous arrivons à cette constatation que, d'une part, pendant ces dernières années, les ressources annuelles de notre épargne publique se sont augmentées, du chef des amortissements, en moyenne de 126 millions de francs et que d'autre part, les offres annuelles des titres de l'Etat, des grandes Compagnies de chemins de fer et du Crédit foncier ont diminué, en moyenne, de 555 millions de francs : soit une disponibilité approximative de 681 millions de francs par rapport aux années antérieures à 1890. Comprend-on, maintenant, pourquoi le *Trois pour cent français* a touché le pair en 1892, et croira-t-on encore que cette hausse a été provoquée par des moyens factices ?

» Que cette somme globale comprenne une partie, ou même la totalité des excédents de versements aux caisses d'épargne, peu importe : ce que nous démontrons ici, c'est qu'il existe actuellement en France, une situation économique absolument différente de celle des années antérieures à l'exposition universelle ; que cette situation nouvelle peut s'établir par des chiffres irrécusables et que la hausse du *Trois pour cent français* en est la conséquence inéluctable.

» C'est la loi de l'offre et de la demande qui a seule déterminé l'élévation des cours pendant les années 1890, 1891 et 1892. Le titre a fait défaut, il a fallu le payer plus cher. Voilà tout le secret de la hausse. Les choses se seraient passées exactement de la même manière s'il n'y avait pas eu de caisses d'épargne, car on oublie trop que les neuf dixièmes au moins des déposants des caisses d'épargne possèdent une ou plusieurs obligations du Crédit Foncier, de villes, de chemins de fer, ou coupures de rentes françaises. *L'âge du bas de laine* n'existe plus, il a été remplacé par *l'âge du papier*. Les déposants auraient acheté leurs titres, soit directement, soit par l'intermédiaire des trésoriers-payeurs généraux, soit par l'intermédiaire des sociétés de crédit, si la caisse des dépôts et consignations ne s'était pas chargée de cette besogne.

Une nouvelle affaire

Le *Gaulois* publie un article signé : « Mystère », relatif à la pression qui fut exercée en 1891 sur les Compagnies de chemin de fer, pour leur faire adopter le frein Winger.

A la tête du syndicat qui exploitait cette invention se trouvaient le baron de Reinach, M. Cornélius Herz, etc.

l'on se rendit au Louvre.

Comme l'avait prévu Marie, le billet tendant à réhabiliter l'officier aux yeux de Henri IV fut admette aussitôt les deux dames.

Non seulement le roi devait ajouter foi à la déclaration d'une femme qu'il savait l'ennemie jurée de Marcel, mais d'un autre côté le Béarnais se sentait ultérieurement heureux de venir celle qu'il avait si longtemps aimée, et qui venait à lui sous un prétexte légitime et charitable.

Henri avait éloigné tout le monde.

L'ancienne favorite commença à se jeter à ses pieds en fondant en larmes.

Elle fut relevée avec bonté, et sentit avec joie que la main du roi, en saisissant la sienne, avait frémi.

— Il est à moi, pensa-t-elle.

— Vous m'écrivez, chère marquise, dit le roi, que M. Marcel de Fontaine est innocent. Mon cœur en serait bien heureux... Les preuves ?

Elle ne pouvait se rétracter et fit connaître à Henri IV ce que nous savons.

Le roi sonna immédiatement.

— Qu'on aille dans mon carrosse même chercher M. de Fontaine !... Voici l'ordre de mise en liberté !

— Sire ! dit Marie, il y a dans la cour deux braves cœurs, que vous rendrez bien heureux si vous les chargez de porter cette nouvelle au prisonnier.

— Ventre-saint-gris, vous avez raison, madame. C'est, je gage, mon gros capitaine Gargantua Silène, avec le fidèle père de Pailhat... Monsieur de Vitry, vous les enverrez dans mon carrosse.

Il paraîtrait que MM. de Freycinet et Yves Guyot, ministre des travaux publics voulurent enjoinde aux compagnies de chemins de fer d'adopter le frein Winger à tout le matériel de mobilisation.

Mais les compagnies protestèrent énergiquement et déclarèrent que le frein à air comprimé était impraticable pour les trains de marchandises.

Les ministres voulurent passer outre, mais la commission du budget fut saisie et la question fut ajournée.

Question de procédure

Le *Gaulois* reproduit le bruit d'après lequel les sénateurs et députés contre lesquels les poursuites ont été autorisées bénéficieraient d'une ordonnance de non lieu.

Il serait impossible de leur appliquer l'article 177 du Code pénal, qui vise seulement les fonctionnaires et non les membres du Parlement.

Le *XX^e Siècle* publie une information analogue, concernant spécialement MM. Thévenet et Rouvier.

D'autre part, on assure qu'il n'y aura pas d'ordonnance de non-lieu en faveur des députés et sénateurs inculpés dans l'affaire du Panama.

Nouvelles demandes d'autorisations de poursuites

Suivant l'*Eclair*, le juge d'instruction Franqueville aurait saisi un carnet appartenant à M. Charles de Lesseps et contenant de nouveaux noms.

D'autres arrestations seraient imminentes, et M. Franqueville demanderait de nouvelles autorisations de poursuites contre divers membres du Parlement.

Cornélius Herz

Le *Nouvelliste de Cherbourg*, dans son numéro du 8 janvier, révèle de nouveaux faits se rapportant à Cornélius Herz.

D'après ce journal, l'aventurier habitait Cherbourg avant 1870, et il y donnait des leçons d'anglais, soi-disant pour subvenir à ses besoins.

Cornélius Herz devint à ce moment amoureux de la bonne de l'un de ses élèves, et il épousa la jeune fille dont la mère, la veuve Labuhotel, était domestique à Valognes, chez la dame Lepoittevin.

Cet homme sans scrupules pénétra à cette occasion chez la dame Lepoittevin, se lia intimement avec le fils de celle-ci et exploita indignement ce jeune homme.

Au moment où la guerre était sur le point d'éclater avec l'Allemagne, Cornélius Herz partit pour Berlin où il eut plusieurs entrevues avec Bismarck et, muni d'instructions, il rentra en France.

Une fois les hostilités déclarées, il parvint à se faire admettre comme médecin auxiliaire dans les ambulances de l'armée de la Loire.

Notre confrère de Cherbourg ajoute qu'une des personnes qui l'a renseigné n'est autre que la mère de la première victime, — au point de vue financier, — de Cornélius Herz, Mme Lepoittevin, qui ruinée et vieillie, vit, morte au monde, retirée dans une maison religieuse de Cherbourg.

D'après elle, Cornélius Herz n'aurait jamais épousé la demoiselle Lebuhotel, demeurée sa maîtresse et qui aurait eu une fin tragique ; malheureusement, la mémoire de Mme Lepoit-

Il était tout joyeux, le bon Henri de savoir Marcel innocent.

Le roi se mit à causer avec la marquise, qui bientôt jura de la prunelle si bel et bien, minauda si merveilleusement, eut de si adorables sourires, que le vert galant oublia bientôt son caprice nouveau la belle Charlotte de Montmorency, princesse de Condé.

Marie observait avec inquiétude les manœuvres de l'ancienne favorite.

Elle redoutait avec raison que le retour en faveur de Henriette d'Entragues, toute dévouée aux jésuites, ne détournât le roi de ses grands projets, à la veille d'être accomplis, et ne l'y fit même renoncer tout à fait.

Déjà le Béarnais, malgré la présence de l'abbesse, se laissait aller aux vieux penchants de son cœur.

Il soupirait, prenait les mains de la marquise, un peu plus, et il allait tomber à ses pieds.

— Sire ! dit alors d'une voix grave Marie de Beauvilliers, est-ce le moment de vous livrer à de semblables ébats... et en ma présence ? Songez à vos desseins et à la grande tâche que vous allez entreprendre, plutôt qu'à ces frivolités. Vous n'avez perdu que trop d'années aux pieds de cette dame.

Henri tressaillit et se leva brusquement.

Ces paroles sévères, prononcées par une personne si dévouée, l'avaient rappelé à lui.

— Madame, dit-il à la marquise, et de son geste royal la congédiant poliment, madame, il me reste à vous remercier de votre bienveillante intention en faveur du gentilhomme que j'aime, et la franchise que vous y avez mise. Je ne l'oublierai point

tevin à quelque peu fléchi et elle ne peut préciser.

D'autre part, un homme de loi dont on ne peut suspecter la parole et dont les souvenirs sont très nets, a affirmé qu'il y a six ou sept ans, il avait vu dans son cabinet, à Cherbourg, le frère de la demoiselle Lebuhotel, qui, très monté, lui avait confié que sa sœur avait jadis épousé Cornélius Herz et avait été empoisonnée par son mari ; — que lui, Lebuhotel, avait à plusieurs reprises porté plainte contre l'aventurier, le désignant, en outre, comme un espion prussien, mais tout à fait inutilement tant celui-ci était devenu puissant.

Arton

Le *Figaro* a publié hier une étude très intéressante sur Arton, l'associé de Cornélius Herz et de Reinach.

Arton, de son vrai nom, Aaron, est un juif de Francfort. De retour de Rio-Janeiro, où il avait contracté un brillant mariage et fait de mauvaises affaires, Arton reçut de la Société de Panama la mission délicate sinon difficile de renseigner sur la situation exacte des travaux, les députés indécis et d'éclairer plus complètement les autres... sur les véritables besoins de la Compagnie en péril.

Dès lors Arton devint le plus assidu des parlementaires.

Il n'avait à s'occuper dans les deux Chambres que des petites bourses. Son prix pour le menu fretin des députés était de mille à trente mille francs suivant l'importance de l'homme et l'intérêt du vote.

Arton avait un agenda qu'il annotait jour par jour à côté des noms, avec les sommes versées à chacun, adoptant pour cette comptabilité des signes mystérieux. Il remettait à ses clients non point des chèques compromettants, mais de la main à la main des liasses de billets de banque, sans trace ni reçu.

Il acceptait, résigné, toutes les recommandations des Ministres passés, présents ou futurs, pour les journaux que ces Ministres protégeaient ; et c'est ainsi que sur le « désir » maintes fois exprimé par M. Floquet ou par M. Bourgeois, son sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, il a laissé convertir en fonds secrets une bonne part des souscriptions des malheureux obligataires du Panama.

Dans la vie privée ce corrupteur était un corrompu. C'est dans son appartement de la rue d'Amale que son associé M. Barbe est mort au sortir de table, foudroyé par l'apoplexie.

La dernière incarnation d'Arton est la fondation d'une Banque catholique sur l'idée même de l'Union générale. Arton avait trouvé là le moyen de tromper à la fois la finance et le clergé.

Telle a été l'existence de ce triste personnage.

Dahomey

Le *Figaro* a reçu, la visite d'un prince noir, le prince d'Acquay, qui reçoit par chaque paquebot des nouvelles d'Afrique. Elles sont peu rassurantes. Béhanzin est présentement à Sagada, capitale des terres qui sont situées au nord du Dahomey et que nous avons eu, selon l'interlocuteur, le tort de laisser attribuer à l'Allemagne. C'est là que le vaincu se recueille et se prépare à la revanche. Les Allemands lui ont donné 20,000 fusils, ont mis à sa disposition des officiers et des sous-officiers qui apprennent aux Dahoméens l'art de se servir plus pratiquement de ces nouvelles armes.

et quand vous aurez une grâce à me demander, veuillez me l'écrire.

Henriette d'Entragues se retira, blême de colère, en lançant à l'abbesse et au roi un regard foudroyant.

Ce regard était comme une menace de mort... Un quart d'heure après, Marcel était dans le cabinet du roi.

L'abbesse s'était retirée bientôt pour retourner à Montmartre. Sully et le chancelier Sillery furent mandés par Henri IV.

Il y eut une conférence d'une heure sur l'affaire de Clèves et de Juliers.

On était embarrassé. En vain avait-on expédié au margrave de Brandebourg, Jean Sigismond, un envoyé pour le déterminer à consentir, avec le palatin de Neubourg, l'intervention de la France, et à appeler Henri IV à leur secours.

Le margrave avait résisté. Quoique protestant, il avait malheureusement souffert encore dans ses Etats les membres de la Compagnie de Jésus, et ceux-ci agissaient secrètement sur lui, on ne savait trop comment. Il les détestait et pourtant il les tolérait.

Comment faire ? la fin de l'hiver approchait, et il fallait profiter du printemps pour commencer la campagne.

— Sire ! j'y songe, dit tout à coup Marcel. Le capitaine Gargantua est du Brandebourg. Peut-être a-t-il encore des relations avec son pays. Si je le consultais...

(A suivre.)

On sait que pendant vingt et un combats, les soldats de Behanzin avaient le tort de tirer le plus souvent au dessus des têtes. On leur apprend à tenir compte de la hausse. Il suffit pour cela, paraît-il de trois mois au plus. Behanzin compte être prêt à faire un retour offensif au commencement d'avril. Il aura derrière lui 20,000 hommes disciplinés, dressés, conduits par des sous-officiers allemands et engagera une lutte de guérillas. Il se promet de brûler les forêts, d'empoisonner les rivières, de nous combattre par tous les moyens.

Il faut espérer que le gouvernement aura prévu cette éventualité

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Légion d'honneur

Nous sommes heureux d'apprendre que M. F. Roussel chef-adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur, conseiller municipal de Cahors, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Mariage

Ce matin a eu lieu en l'église Cathédrale la bénédiction nuptiale de M^{lle} Kromenacker sœur de M^{me} Delamarre, avec M. Bonnet de Lugan maire de Curvalle (Tarn).

La cérémonie a été magnifique. M. le général Combarieu, MM. les officiers du 7^e et des régiments voisins, toute la société cadurcienne étaient venus témoigner par leur présence la vive sympathie dont jouit le digne colonel Delamarre.

L'orgue magistralement tenu par M. Vigoureux alternait avec les morceaux de choix exécutés par quelques musiciens du 7^e de ligne.

M. l'archiprêtre de la cathédrale a béni les époux, pour lesquels nous formons, avec la population tout entière, les vœux les plus sincères de bonheur.

Nécrologie

M. l'abbé Verdié, vicaire général honoraire du diocèse de Cahors, vient de mourir à Clermont-Ferrant, à l'âge de 70 ans.

Incident au Magasin des Tabacs

Mardi matin, un incident s'est produit au Magasin, au sujet du classement des tabacs.

A la première commission, les réceptions étaient commencées depuis un moment et tout avait bien marché au début, grâce à la présence du directeur.

Pendant l'absence momentanée de M. Andlauer, l'agent de l'administration qui le remplaçait sembla prendre à tâche de classer dans des catégories inférieures des tabacs de 1^{re} qualité. Aussi, les experts des planteurs s'élevèrent-ils contre ce procédé, et l'honorable M. Cayla, protesta en leur nom d'une façon très énergique, et se retira en compagnie de ses collègues MM. Garrigues et Lolo.

Devant l'énergique attitude des défenseurs naturels des intérêts des planteurs, l'agent qui avait motivé ces réclamations est revenu, paraît-il, à de meilleurs sentiments et les experts ont repris le classement.

Officiers de recrutement

Le ministre de la guerre, se conformant à un vœu du Parlement et après avis favorable des commandants de corps d'armée, compte étendre l'année prochaine, au plus grand nombre possible de bureaux de recrutement, le système, mis à l'essai depuis plusieurs années, de la substitution d'officiers en retraite aux officiers en activité mis hors cadres pour le service de recrutement.

C'est ainsi que tous les officiers supérieurs et subalternes encore valides, arrivés à la limite d'âge, actuellement titulaires d'emplois dans ce service, seront maintenus dans leurs fonctions, s'ils en font la demande en même temps qu'ils feront valoir leurs droits à la pension de retraite.

D'après les renseignements parvenus au ministère de la guerre, le nombre des officiers ainsi maintenus, à la date du 1^{er} janvier 1893, est de 76 officiers supérieurs et de 5 officiers subalternes, nombre qui sera augmenté au cours de l'année de 19 officiers.

Dans ces conditions, une centaine d'officiers de différents grades seront rendus au service actif dans les corps de troupes.

Convocation

Les membres du Parti ouvrier Cadurcien, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain vendredi 13 janvier, à 7 heures 1/2 du soir.

Famel

La foire a été assez importante quoi qu'il se soit fait peu d'affaires sur les bœufs.

Les porcs gras se vendaient de 36 à 40 fr. le quintal.

Les petits porcs étaient en baisse.

La volaille, de 50 à 55 cent. la livre.

Les lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
Le blé, de 17 à 17 fr. 50 l'hectolitre.
Le maïs, de 12 à 13 fr. l'hect.

Gourdon

Dimanche dernier ont eu lieu, à la mairie de Gourdon, les adjudications des droits de places et de l'octroi de notre ville.

Les droits de place ont été adjugés à MM. Mailliet et Augouau au prix de 7,160 fr., et l'octroi à été adjugé à MM. Rougié et Traoucu au prix de 20,050 fr.

M. Setze, maréchal-des-logis-chef de gendarmerie à Gourdon, dont la pension de retraite est en liquidation, est désigné pour occuper les fonctions de brigadier de police de notre ville, en remplacement de M. Penatier, commissaire de police, dont l'emploi a été supprimé.

En raison de cette suppression de commissariat, les fonctions de ministère public près la justice de paix de notre canton, seront remplies par M. Granier, adjoint au maire de Gourdon.

La sous-préfecture de Gourdon a délivré, pendant l'année 1892, 539 permis de chasse, soit une augmentation de 72 permis sur l'année précédente.

M. de Verninac, sénateur, est arrivé mardi soir à Gourdon. Il est descendu à la sous-préfecture. Mercredi, l'honorable sénateur a plaidé une affaire devant le tribunal de notre ville.

Il est reparti vendredi matin.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Gillette de Narbonne

Salle comble et grand succès, surtout pour M^{me} Demanthe-Guyot! Jamais la gracieuse artiste n'avait paru plus charmante que mardi; cependant elle n'en est plus à compter ses triomphes. Mais elle a été, dans le rôle de Gillette, l'objet de plusieurs ovations qu'il serait injuste de ne pas mentionner étant donné surtout qu'elle les méritait pleinement. Avec quelle grâce elle portait, au second acte, le galant costume d'officier qui lui siéait d'ailleurs à ravir; avec quel art elle a rendu la scène de coquetterie du troisième acte! A côté d'elle, bien que remplis de la meilleure volonté du monde, les autres artistes ne pouvaient être qu'effacés.

Néanmoins, il faut adresser des éloges à M^{me} Warton, pour tous les efforts qu'elle fait et qui sont parfois couronnés de succès; elle a été justement applaudie dans plusieurs couplets du rôle de Rosita.

M. Amable, débutait sur notre scène; il a l'extérieur assez agréable et la voix juste; mais il a l'haleine un peu courte. Il y a lieu toutefois de prévoir qu'il sera plus sympathique au public que ses prédécesseurs.

M. Burgat a rendu consciencieusement le rôle d'Olivier; mais du côté des hommes, le succès a été principalement pour M. Coulon qui, dans le rôle de Griffardin, s'est montré plus amusant que jamais. Faisons remarquer qu'il a chargé un peu; il est vrai, que chez lui, ce défaut n'est pas loin de se transformer en une qualité.

Une mention spéciale aux chœurs de femmes qui ont été très applaudis; nos félicitations aussi à l'orchestre et particulièrement à M. Combes dont la flûte soutient la voix des artistes sans aucune défaillance.

Pour terminer, nous souhaitons à M. Guyot, pour les 28 jours de Clairette, qu'il nous donne, mardi prochain, avec des décors et des costumes spéciaux, une aussi belle salle que celle de Gillette de Narbonne et nous le lui souhaitons d'autant plus, qu'il mérite le succès qu'il a obtenu jusqu'à ce jour auprès du public cadurcien.

M. HEYC.

Nouilles aux Œufs & Macaroni ★★★
RIVOIRE & CARRET
En boîtes et paquets de 250 et 500 grammes
Réclamez dans toutes les Épiceries

FAITS DIVERS

Question de droit

Le tribunal de la Seine vient de rendre un jugement qui intéresse assez vivement les habitués des cafés.

La question à résoudre était celle-ci. Vous payez une ou deux consommations, se montant à 80 centimes ou un franc, avec un billet de cinq francs; le garçon se sauve, emportant votre billet, et on ne le retrouve pas. Le patron est-il tenu de vous rembourser votre billet?

Le consommateur arguait que les patrons sont responsables de leurs employés.

Le cafetier répondait qu'on ne paye pas 80

centimes avec 500 francs et que, si le client voulait de la monnaie, il devait en demander lui-même à la caisse.

Le tribunal a donné raison au consommateur, se basant sur l'usage constant de Paris, où c'est l'affaire du garçon de recevoir l'argent du client de changer la monnaie et de la lui rapporter.

Suicide d'un enfant de douze ans

Un enfant de douze ans, le jeune Louis Gorgeron, fils d'un lieutenant de pompiers de St-Denis, s'est suicidé mardi chez ses parents, qui habitent dans cette localité.

Le motif de son acte de désespoir est pourtant des plus futiles.

Louis Gorgeron avait reçu pour étrennes, à l'occasion du nouvel an, un joli costume qu'il devait mettre les dimanches et jours de fêtes, et ce cadeau lui avait fait grand plaisir.

Un peu coquet, malgré son jeune âge, il aurait bien voulu être bien vêtu tous les jours, et mardi matin, il demandait à sa mère son beau vêtement.

Celle-ci ne voulut pas le lui donner et, malgré larmes et supplications, elle obligea l'enfant à mettre ces vieux effets.

Il refusa alors de sortir de la chambre, et sa mère le laissa, pensant bien que ce gros chagrin se dissiperait bientôt.

Au bout d'un instant, pourtant, elle l'appela, étonnée de ne plus l'entendre.

Ne recevant aucune réponse, elle arriva, voulut voir ce qu'il faisait. Mais aussitôt M^{me} Gorgeron recula épouvantée.

Son enfant, le petit Louis, était pendu à un clou de la muraille.

A cette vue, la pauvre mère poussa un cri d'épouvante et tomba à terre inerte.

On craint qu'elle ne devienne folle de douleur.

L'œil du chat

Avis aux personnes qui ont égaré ou perdu leur montre.

D'après un voyageur, voici — à leur usage — un singulier moyen usité dans plusieurs provinces de la Chine pour savoir l'heure par l'examen de l'œil... du chat :

« Les naturels... nous apportèrent trois ou quatre chats et nous expliquèrent de quelle manière on pouvait se servir avantageusement d'un chat en guise de montre. Ils nous firent voir que la prunelle de son œil allait se rétrécissant à mesure qu'on avançait vers midi; qu'à midi juste elle était comme un cheveu, comme une ligne d'une finesse extrême, tracée perpendiculairement sur l'œil; après-midi, la dilatation recommençait. »

Cette question peut intéresser les amateurs d'expériences, et sa bizarrerie provoque la curiosité des lecteurs qui voudront chercher midi... dans l'œil de leur chat.

Les pigeons voyageurs

Le tribunal correctionnel de Périgueux vient de rendre un jugement que nous signalons aux colombophiles.

« Aux termes de cette décision, est valable et obligatoire l'arrêté préfectoral basé sur l'article 9 paragraphe 4 de la loi du 3 mai 1844, modifié par la loi du 22 janvier 1874 et pris en exécution d'une circulaire ministérielle de 1887, qui interdit la chasse aux pigeons voyageurs sans permis. »

« Dès lors, commet une infraction à cet arrêté, celui qui blesse ou tue un pigeon voyageur d'un coup de fusil, sans être muni d'un permis. »

« On soutiendrait en vain que la loi du 4 avril 1889 autorise chaque propriétaire à détruire les pigeons qui commettent des dégâts sur les terres, et au moment où ils les commettent. »

VITICULTURE

LES VINS DE FRANCE EN 1892

La récolte des vins en France, pour 1892, est évaluée, par la direction générale des contributions indirectes, à 29,082,000 hectolitres, et la superficie des vignes à 1,783,000 hectares, soit une production de 16 hectolitres à l'hectare.

Cette récolte présente une diminution de 1 million 057,000 hectolitres par rapport à la récolte de 1891, et une augmentation de 31,000 hectolitres sur la moyenne des dix dernières années.

La récolte de 1892 s'est trouvée réduite par les gelées d'avril et par les sécheresses prolongées de l'été; mais tous les vignobles n'ont pas été également éprouvés: alors que la Gironde est en diminution de 604,000 hectolitres, la Loire-Inférieure de 581,000, le Maine-et-Loire de 586,000, on constate une augmentation de 1,853,000 hectolitres dans l'Hérault, de 590,000 dans les Pyrénées-Orientales, de 586,000 dans l'Aude.

Dans la Côte-d'Or et l'Yonne, où la production de ces mêmes vins est en diminution de 16,000 hectolitres; enfin, dans la Marne, qui perd 13,000 hectolitres sur des vins de grand prix.

Par contre, il y a accroissement de production de vins supérieurs dans le Gard, le Maine-

et-Loire, le Rhône et les Pyrénées-Orientales.

En fait, il y a augmentation de récolte sur l'année précédente dans vingt-huit départements et diminution dans quarante-huit.

Suivant les estimations faites d'après les prix locaux de la vente chez les récoltants, la valeur totale de la dernière récolte ressortit à 912 millions, soit un prix moyen de 31 fr. 40 l'hectolitre, inférieur de 2 fr. 10 au prix moyen de 1891.

Cet abaissement de prix moyen, alors qu'on s'accorde à reconnaître que tous nos vignobles de marque ont donné, en 1892, des vins de haute qualité, s'explique par ce fait que les gelées du printemps ont surtout affecté la production des vins supérieurs, qui a fléchi de 413,000 hectolitres par rapport à celle de 1891.

La production ayant été insuffisante, les importations des vins étrangers ont été importantes. Ces importations se sont élevées à 9,076,000 hectolitres pendant les onze premiers mois de 1892. Dans ce chiffre, les vins d'Espagne figurent pour 5,083,000 hectolitres; les vins d'Algérie, pour 2,353,000; ceux d'Italie, pour 174,000; ceux de Portugal, pour 47,000; ceux de Tunisie, pour 42,000 hectolitres.

Pendant cette même période des onze premiers mois de 1892, nous avons exporté 1,712,000 hectolitres.

La production des vins secs a été en diminution sensible, 1,055,000 hectolitres en 1892 contre 1,704,000 en 1891 et 4,233,000 en 1890. La fabrication des vins de sucre a été également en décroissance, 1,854,000 hectolitres contre 1 million 833,000 en 1891.

En Algérie, par suite de circonstances climatiques défavorables, la récolte des vins en 1892 est bien au-dessous de celle de l'année précédente, 2,866,870 hectolitres contre 4,058,412 en 1891. Le département d'Alger a produit 1,120,259 hectolitres; celui d'Oran, 1,203,681 hectolitres pour 48,748 hectares; celui de Constantine, 542,930 hectolitres pour 21,905 hectares.

Dernières nouvelles

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le cabinet est ainsi composé :

MM.

RIBOT, Présidence et intérieur.

BOURGEAIS, Justice.

DEVELLE, Affaires étrangères.

TIRARD, Finances.

LOIZILLON, (le général) Guerre.

DUPUY, Instruction publique.

VIETTE, Travaux publics.

VIGER, Agriculture.

SIEGFRIED, Commerce.

Une déclaration d'Arton

Le Journal a interviewé Arton qui a déclaré que le bénéficiaire du fameux chèque de 500,000 francs est l'ambassadeur à Paris d'une grande puissance amie.

L'ordonnance de non-lieu

Les nouvelles du palais confirment que le juge d'instruction de Franqueville rendra incessamment une ordonnance de non lieu en faveur des sénateurs et députés poursuivis. Les administrateurs du Panama MM. Sans-Leroy et Balhaut seraient seuls reconnus passibles des assises.

BULLETIN FINANCIER

du 11 janvier 1893

Le marché continue aujourd'hui à faire preuve d'une grande fermeté. Au début, sous l'influence des rachats de vendeurs, on avait un peu forcé la note, on recule légèrement, et en définitive, on ferme en avance sensible sur hier. Le comptant est très bon. Londres est très ferme, la liquidation de quinzaine qui s'y effectue aujourd'hui se fait dans de bonnes conditions.

Vienne et Berlin font preuve de grande fermeté. Le 3 0/0 ouvre à 95.35, recule ensuite à 94.92, pour revenir en clôture à 95.07 1/2.

L'amélioration que nous constatons hier sur les sociétés de crédit se maintient. Le Crédit Foncier se maintient à 945. La Banque de Paris cote 618. Le Crédit Lyonnais finit à 743.75.

Bonnes tendances du comptoir National d'Escompte. Le Suez est très bien tenu à 2880.25.

Les hauts cours cotés hier sur les fonds étrangers ont amené des réalisations. L'Italien est à 90.20, mais devra vite reprendre les cours qui lui sont dus.

L'Extérieure réactionne assez sensiblement à 60.

Les valeurs Turques sont très agitées.

En Banque, bonne tenue des Soufres Romains. L'obligation Puerto-Santa-Maria se maintient bien.

Notons des demandes sur les obligations de la compagnie nationale des chemins de fer de l'Equateur.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.
Paris, 375, rue Saint-Honoré.

LE RUPESTRIS DU LOT

OU RUPESTRIS PHÉNOMÈNE

EN TERRAINS CALCAIRES, MARNEUX, BLANC

C'est à 1886 que remontent les premiers essais d'hybrides américains dont nous parlons aujourd'hui.

A cette date, nous reçûmes de notre fournisseur du Midi une certaine collection d'hybrides américains, nous les fîmes planter dans une propriété où les greffes sur jacquez et sur riparia se chlorosaient au bout de trois ans.

A ces variétés nous avons ajouté depuis les hybrides nouveaux qui ont paru tous les ans ; actuellement nous sommes en possession de plus de cinquante variétés dont voici les principales :

- Alicante Bouchet-rupestris, n° 129.
- Aramon-rupestris Ganzin, n° 1.
- Aramon-berlandieri, n° 184.
- Bourisquon-rupestris.
- Bourisquon-riparia.
- Cabernet-rupestris, n° 33.
- Cabernet-berlandieri, n° 333.
- Canada-rupestris, n° 3,303.
- Chasselas-berlandieri, n° 41.
- Cinerea-rupestris.
- Cognac Emily-york.
- Colombéau-rupestris, n° 3,103.
- Colombéau-riparia, n° 2,502.
- Cordifolia-riparia-berlandieri.
- Cordifolia-rupestris (jaeger).
- Cordifolia-rupestris (de Grasset).
- Gros Colman-rupestris, n° 160.
- Hybride Azemar.
- Jardin (Coudere).
- Monticola-rupestris.
- Mourvèdre-rupestris, n° 1,202 (Coudere).
- Oporto-colombéau.
- Othello rupestris, n° 3,106.
- Othello-berlandieri.
- Petit Bouchet-riparia, n° 3,001.
- Plant Félix Sahut.
- Pineau-rupestris.
- Rupestris-york.
- Rupestris à port de taylor.
- Rupestris de Las Sorres-aramon.
- Rupestris Martin.
- Rupestris Ganzin.
- Rupestris de Forwoth.
- Rupestris Paul Girand.

Rupestris du Lot ou rupestris phénomène

- Rup-geyser.
- Rup-othello.
- Riparia-rupestris.

- Riparia-Cordifolia.
- Riparia-Ramon.
- Solonis robusta Besson.
- Solonis-othello, n° 1,613.
- Terret Bouschet-rupestris, n° 112.
- Terret Bouschet-riparia.
- Vialla-riparia, n° 1,702.

Nous nous hâtons de faire remarquer que tous ces plants sont en assez bonne vigueur dans les terrains où les riparia et les jacquez trouvaient la mort après 3, 4 ou 5 ans d'âge.

Les mêmes cépages essayés dans la partie haute où le calcaire et la marne donnaient en plus grande abondance se sont tous ou presque tous chlorosés une fois greffés et plus d'une variété a déjà disparu.

Il ne reste dans ce terrain calcaire marneux blanc que le *Rupestris du Lot ou phénomène* qui soit vigoureux et exempt de chlorose, attirant tout particulièrement l'attention, cet été, alors qu'on voyait ses pampres longs et flexibles, s'étalant à l'aise, former une magnifique haie de verdure et annoncer, pour ainsi dire la richesse à laquelle ils doivent contribuer.

Ce porte-greffe, vrai phénomène, est destiné à faire une révolution dans le mode de reconstitution.

Il serait inutile d'insister sur le service qu'il est appelé à rendre. Il y a lieu certainement de l'expérimenter dans les terrains cités plus haut c'est-à-dire dans les lieux mêmes ou tous les autres trouveraient un vaste cimetière. Voici les marques auxquelles on peut le reconnaître d'après MM. Millardet et de Grasset :

« Souche très vigoureuse, tronc très gros, port un peu buissonnant, sarments gros, un peu cordés au niveau des nœuds, mérithalles courts, cylindriques, luisants, d'une couleur jaune noisette, uniforme, jeunes rameaux d'un pourpre foncé, luisants, vrilles assez fortes. Pétiole à sillons étroits, nervures préminentes sur les deux faces et pourpre à la face supérieure, sur une assez grande longueur, comme le pétiole avec quelques rares poils courts dans les angles qu'elles forment à leur insertion sur le pétiole. Feuilles assez grandes, deux fois plus larges que longues, symétriques pliées en feuillet dans les jeunes feuilles, assez ovales et à bords plans chez les feuilles plus âgées, épaisses, d'un vert gai et luisant à la face supérieure, d'un vert plus clair et moins luisant à la face inférieure. Le sommet de la feuille prolongé par une longue dent aiguë, les lobes latéraux marqués par une dent plus longue, deux séries de dents secondaires bien découpées, larges à leur base et aiguës au sommet. »

Notre propre expérience et nos nombreux renseignements recueillis durant nos excursions à

travers les nombreux vignobles, nous ont permis de constater que la variété dont l'éloge pourrait paraître exagéré à quelques uns se montre partout supérieur et toujours vert.

Le *Rupestris du Lot* n'est pas synonyme du Montecola-rupestris, comme quelques pépiniéristes peu scrupuleux le prétendent.

Si nos estimés lecteurs nous demandent un conseil, sans hésitation aucune nous leur dirons : *Plantez le Rupestris du Lot ou phénomène*, car alors il vous est possible d'utiliser vos mauvais terrains comme vos bons et à ceux qui seraient encore très novices dans l'art d'étudier leurs propres fonds, nous dirions en nous servant des paroles d'un célèbre praticien parlant des vignes américaines :

« C'est le carbonate de chaux, sous un certain état physique, qui est la cause de la chlorose, c'est lui qui est le régulateur à ce point de vue, qu'il fait l'adaptation selon qu'il est sobre ou abondant dans une terre, la culture de tel ou tel plant américain y est seule possible. »

En conséquence dans nos coteaux abrupts du Lot, dans ces monts rocheux, dans ces maigres surfaces qui seraient toujours sans valeur nous conseillons sans nulle hésitation d'essayer le *Rupestris du Lot* le seul qui puisse refaire les vignobles si vantés autrefois pour leurs produits de si grande valeur.

VICTOR COMBES,
Chevalier du Mérite agricole,

Vire (Lot), le 10 janvier 1893.

**A VENDRE
VIN DE PROPRIÉTAIRE**
GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.
Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bibliographie

Les Mélodies sacrées

JOURNAL DE MUSIQUE RELIGIEUSE

Nous pensons être utile à ceux de nos lecteurs qui s'occupent de musique religieuse en leur annonçant la mise en vente de la 5^e année de la publication musicale : *Les Mélodies Sacrées*, si répandue et si universellement appréciée, sous la direction de M. l'abbé Contenson, maître de chapelle à la Cathédrale de Montauban.

Elle comprend un *Album de pièces d'orgue ou d'harmonium*, et un *Album d'œuvres de chant*.

Les Pièces d'orgue se recommandent surtout aux jeunes organistes, par leur facilité et leur caractère toujours mélodique, et aussi aux musiciens plus avancés dans le jeu de l'orgue ou de l'harmonium, qui trouveront dans les *Mélodies Sacrées* un répertoire ne demandant aucune préparation.

Parmi les *Œuvres de chant*, il y a un cantique pour l'*Épiphanie*, tout à fait dans la couleur locale ; un *Ave verum* pour deux voix, très facile et d'une note très pieuse ; un cantique au *Sacré-Cœur*, chœur à effet avec récitatif, empreint d'un grand recueillement ; une *Invocation au Saint-Esprit*, par M. Soleville, pour ouverture de sermon, qui sera très appréciée par les chœurs de congrégations ou de paroisses. Nous en passons, pour finir, par un *Stabat Mater* pour deux voix d'hommes ou de femmes, comprenant huit numéros différents, qui sera une bonne fortune pour beaucoup de chapelles de pensionnats ou de couvents, comme aussi pour bien des églises, qui, ne pouvant pas toujours aborder l'œuvre de Rossini ou de Pergolèse, demandent autre chose que le chant liturgique.

Chacun de ces deux albums est vendu 3 francs net : les deux pris à la fois 5 francs, payables par mandat poste. S'adresser à l'auteur, M. l'abbé Contenson, maître de chapelle de la Cathédrale de Montauban, faubourg du Moustier, 51, (Tarn-et-Garonne.)

Nota : On peut souscrire doré et déjà pour la 6^e année, dans les mêmes conditions : 5 francs les deux collections, 3 francs l'une ou l'autre seulement. Le journal paraîtra désormais chaque trimestre, par fascicule de 24 pages.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

SAISIE IMMOBILIÈRE

ADJUDICATION

Fixée au huit février mil huit cent quatre-vingt-treize, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, à la barre du tribunal civil de Cahors.

Suivant exploit du ministère de Rousseau, huissier à Cahors, en date du trois octobre dernier, visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors.

M. Victor Daynard, ancien huissier, propriétaire, demeurant à Duravel, ayant constitué M^e Billières pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors,

A fait procéder à la saisie réelle des immeubles ci-après, sur la tête et au préjudice de Pons-Coutrix, clerc de notaire à Puy-l'Evêque.

Le cahier des charges dressé par M^e Billières a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le neuf novembre dernier et publié le quatorze décembre.

**DÉSIGNATION SOMMAIRE
des immeubles saisis
et à vendre**

Commune de Puy-l'Evêque
A Laborde, terre section B, numéro 498 ;

A Bellefas, pâture, mêmes plan et section, numéro 596 ;

Aux mêmes lieu, commune et section, vigne numéro 577 ;

Aux mêmes lieu, commune et section, pré numéro 598 ;

Aux mêmes lieu, commune et section, terre numéro 606 ;

Aux mêmes lieu, commune et section, terre numéro 607 ;

A Engoufflet, jardin, mêmes commune et section, numéro 1786 ;

Aux mêmes lieu, commune et section, pâture numéro 1787 ;

Aux mêmes lieu, commune et section, sol de maison numéro 1790 ;

Aux mêmes lieu, commune et section, jardin numéro 1791 ;

Aux mêmes lieu, commune et section, vigne numéro 1792 ;

Aux mêmes lieu, commune et section, maison numéro 1790.

D'après un dire inséré au cahier des charges, et en vertu d'un jugement rendu sur ce dire le quatorze décembre dernier, il y a lieu de distraire de la vente vingt-un ares quinze centiares environ, à prendre sur le numéro 408, du côté de Loupiac, comme appartenant à M. Germain Coutrix, instituteur en retraite, domicilié à Lagardelle.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10

Pour le paiement du prix et des frais, voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Cahors.

Tous ceux qui pourraient prendre inscription pour cause d'hypothèques légales, devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant,
Signé : BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le janvier mil cent quatre-vingt-treize fol C reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : Agard, receveur.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52 près le Palais de Justice

VENTE

A SUITE DE

Saisie Immobilière

ADJUDICATION

Fixée au vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-treize, jour de mercredi à midi et heures suivantes s'il y a lieu à la barre du tribunal civil de Cahors.

Suivant exploit du ministère de M^e Laborde huissier à Cazals, en date du trente-un octobre dernier visé, enregistré, dénoncé et transcrit.

M. Pierre Valadié propriétaire cultivateur demeurant à Goujonnac, agissant en qualité d'unique héritier de feu Jean Valadié son père, ayant M^e Billières pour avoué constitué.

A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés sur la tête et au préjudice de François Albaret frère plus jeune, propriétaire cultivateur demeurant à Sénailac commune des Arques.

Le cahier des charges dressé par M^e Billières a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le cinq décembre dernier.

**DÉSIGNATION SOMMAIRE
des immeubles saisis
et à vendre.**

A Sénailac (les Arques) maison numéro 630 section D.

Au même lieu pâture numéro 646 mêmes plan et section.

Au même lieu pâture numéro 651 mêmes plan et section.

Au Roc Vigne numéro 653 mêmes plan et section.

Au Caussé châtaigneraie numéro 654 mêmes plan et section.

Au même lieu terre numéro 655 mêmes plan et section.

Tous les biens immeubles ci-dessus seront vendus en un seul sur la mise à prix de dix francs en sus 10 fr. des charges ci.....

Pour le paiement des frais et du prix, voir le cahier des charges.

Nota. — Tous ceux qui pourraient prendre inscription pour cause d'hypothèque légale devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère.

Cahors le 12 janvier 1893.

L'avoué poursuivant,
Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, F^o C^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

MALADIES DES ENFANTS

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le **Sirope de Raifort iodé de Grimault et C^o** à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue.
Dépôt : Toutes Pharmacies.

GUERISON

Certaine et radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACHÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAQUES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBERARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

CAPSULES DE

**Quinine de Pelletier
ou des 3 Cachets**

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme.
DÉPÔT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.